

Conditions Générales de Modifications ou d'Annulation

Modalités de modifications

Le Groupe PVCP qui détient Center Parcs, Pierre & Vacances et Maeva attire cependant votre attention sur le fait que toute modification est génératrice de coûts variables en fonction de la date à laquelle vous formulez votre demande. Il s'efforce d'accepter autant que possible vos demandes de modification de date ou lieu de séjour, de typologie ou de prestations optionnelles dans la limite des disponibilités. Si le montant de votre réservation (prestations incluses) après modification s'avère être inférieur au montant de la réservation avant modification, nous retiendrons les indemnités suivantes :

- Si votre demande de modification est formulée plus de **41 jours** précédant votre arrivée et si le montant de la réservation modifiée est inférieur au montant de la réservation initiale : 50,00 € par hébergement hors Villages Nature et 100,00 € par hébergement pour Villages Nature vous seront prélevés
- Si votre demande de modification est formulée entre **41 et 21 jours** inclus précédant votre arrivée 30,00 % du montant total du séjour (hébergements et prestations inclus) vous seront prélevés
- Si votre demande de modification est formulée entre **20 et 8 jours** inclus précédant votre arrivée 50,00 % du montant total du séjour (hébergements et prestations inclus) vous seront prélevés
- Si votre demande de modification est formulée entre **7 et 4 jours** inclus précédant votre arrivée 100,00 % du montant total du séjour (hébergements et prestations inclus) vous seront prélevés et donc aucunes indemnités vous seront dues.

Nota Bene :

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée par le Groupe sans frais supplémentaires donnant lieu à une actualisation du prix
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée par le Groupe comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation visés au point ci-après.

Modalités d'annulation (totale ou partielle)

En cas d'annulation, vous devez nous le notifier soit par courrier à l'adresse suivante

PVCP - Service Relations Clientèle - 11, rue de Cambrai - 75947 Paris cedex 19

Soit par le site Web en vous rendant sur <https://www.centerparcs.fr/fr-fr/faq>

La date de réception de la notification détermine la date d'annulation. Quelle que soit la date à laquelle la réservation est annulée, nous retenons les frais d'adhésion initialement versés et le montant de la prime d'assurance éventuellement souscrite.

Au surplus, en cas d'annulation, nous retiendrons les indemnités suivantes :

- Si votre demande d'annulation est formulée plus de **41 jours** précédant votre arrivée 150,00 € par hébergement vous seront prélevés
- Si votre demande d'annulation est formulée entre **41 et 21 jours** inclus précédant votre arrivée 30,00 % du montant total du séjour (hébergements et prestations) avec un minimum de 150,00 € vous seront prélevés
- Si votre demande d'annulation est formulée entre **20 et 8 jours** inclus précédant votre arrivée 60,00 % du montant total du séjour (hébergements et prestations) avec un minimum de 150,00 € vous seront prélevés
- Si votre demande d'annulation est formulée **7 jours ou moins** avant votre arrivée 100,00 % du montant total du séjour (hébergements et prestations inclus) vous seront prélevés et donc aucunes indemnités vous seront dues.